

Charte de protection des données : comment utilisons- nous vos données



SOMMAIRE

<i>Article I.</i>	<i>La protection de vos données, notre priorité</i>	<i>3</i>
<i>Article II.</i>	<i>Nos finalités de traitement et leurs bases légales.....</i>	<i>4</i>
Section 2.01	Les activités assurantielles.....	4
Section 2.02	Les services de soins et d'accompagnements mutualistes.....	5
Sous-section 2.02.01.	Soins et équipements médicaux et paramédicaux	5
Sous-section 2.02.02.	EHPAD.....	5
Section 2.03	Les activités de recrutement.....	6
<i>Article III.</i>	<i>Les données personnelles que nous collectons.....</i>	<i>6</i>
<i>Article IV.</i>	<i>Les personnes concernées par le traitement des données.....</i>	<i>7</i>
<i>Article V.</i>	<i>Les durées de conservation applicables à vos données</i>	<i>8</i>
Section 5.01	Les durées de conservation applicables aux assurances non-vie	8
Section 5.02	Les durées de conservation applicables aux assurances sur la vie	9
Section 5.03	Les durées de conservation applicables aux soins et équipements médicaux.....	9
Section 5.04	Les durées de conservation applicables à l'EHPAD	10
Section 5.05	Les durées de conservation applicables à l'activité de recrutement	10
<i>Article VI.</i>	<i>La sécurité de vos données</i>	<i>11</i>
<i>Article VII.</i>	<i>Les personnes traitant vos données.....</i>	<i>11</i>
<i>Article VIII.</i>	<i>Vos droits</i>	<i>12</i>

Article I. La protection de vos données, notre priorité

La présente charte a pour objectif de vous informer sur la manière dont le Groupe Mutualiste RATP ,en tant que Responsable de traitement, collecte, utilise et protège vos données personnelles.

Le Groupe Mutualiste RATP se compose de deux mutuelles :

- La MPGR, régie par le livre II du Code de la Mutualité, qui assure les activités de complémentaire santé, agréée pour les branches 1 – Accidents, 2 – Maladie et 20 – Vie-décès ;
- La M2SR, régie par livre III du Code de la Mutualité, qui gère nos services et établissements de soins et d'accompagnement.

La réglementation européenne et française définit une donnée personnelle comme : « *toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable* ».

Nos traitements sont conformes au Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD) 2016/679 du 27 avril 2016 et à la Loi informatique et libertés n°78-17 du 06 janvier 1978 et à ses modifications ultérieures.

En tant que mutuelle d'entreprise dédiée au Groupe RATP, notre mission est de fournir aux agents du groupe une protection sociale complète et adaptée. Pour mener à bien cette mission, le traitement des données est incontournable, que ce soit pour gérer vos contrats d'assurance et garanties (santé, vie, indemnités journalières, assistance, obsèques, temporaire décès) ou pour organiser l'accès à nos services de soins et d'accompagnement mutualistes (SSAM). À ce titre, nous mettons à votre disposition des infrastructures et services accessibles à tous, tels que :

- Centres médicaux et dentaires (dentistes, ophtalmologues, ostéopathes) ;
- Laboratoire de prothèses dentaires ;
- Magasins d'optique ;
- Centres d'audioprothèses ;
- EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes).

Le Groupe Mutualiste RATP est également amené à traiter les données à caractère personnel des candidats au recrutement.

La présente charte s'applique à toutes les données personnelles traitées par le Groupe Mutualiste RATP quel que soit leur mode de collecte ou de traitement.

Article II. Nos finalités de traitement et leurs bases légales

Section 2.01 *Les activités assurantielles*

Dans le cadre de ses activités assurantielles, le Groupe Mutualiste RATP traite vos données pour la finalité liée à la passation, la gestion et l'exécution de votre contrat d'assurance. Cette finalité regroupe les traitements suivants :

- a. La gestion des demandes de souscription ;
- b. L'exécution des garanties des contrats ;
- c. La gestion des contrats (montant et état de votre cotisation, niveaux de remboursements de soins, statuts d'ayants droits, prestations de nos options incluses ou complémentaires) ;
- d. La gestion des adhérents ;
- e. La gestion des réclamations et des contentieux ;
- f. L'exercice des recours ;
- g. L'élaboration d'études actuarielles à destination des autorités de contrôles ;
- h. La mise en place d'actions de prévention (notamment sur des sujets relatifs à la santé) ;
- i. La lutte contre la fraude ;
- j. L'offre et la communication de produits analogues à ceux déjà souscrits, de services et d'initiatives par mail et courrier ;
- k. L'envoi du journal Le mutualiste ;
- l. La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Les finalités des traitements ont pour base légale l'exécution du contrat (a, b, c, d, e), l'intérêt légitime (f, g, h, i, j, k) et le respect d'une obligation légale (l).

Section 2.02 *Les services de soins et d'accompagnements mutualistes*

Sous-section 2.02.01. Soins et équipements médicaux et paramédicaux

Dans le cadre de ses activités dentaire, ophtalmologie, ostéopathie, prothèses dentaires, optique, et audioprothèse, le Groupe Mutualiste RATP traite vos données pour les finalités suivantes :

- a) La création et la gestion du dossier patient;
- b) La tenue du dossier de prise en charge ;
- c) Fabrication et fourniture de matériels médicaux et paramédicaux ;
- d) La tenue de la comptabilité ;
- e) La prise de rendez-vous.

Les finalités des traitements ont pour bases légales : le respect d'une obligation légale (a, b, c) et l'intérêt légitime (d, e).

Sous-section 2.02.02. EHPAD

Le Groupe Mutualiste RATP traite vos données dans le cadre de l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social et médico-social des personnes âgées pour les finalités suivantes :

- a. L'hébergement (ensemble des activités de vie) ;
- b. La prise en charge médicale et sociale ;
- c. Les échanges et partages d'informations strictement nécessaires permettant de garantir la coordination et la continuité de l'accompagnement et du suivi des personnes entre les intervenants sociaux, médicaux et paramédicaux ;
- d. La gestion administrative, financière et comptable de l'établissement ;

Les finalités du traitement ont pour bases légales l'exécution du contrat (a, b), l'intérêt légitime (c), et le respect d'une obligation légale (d).

Section 2.03 *Les activités de recrutement*

Le Groupe Mutualiste RATP traite vos données dans le cadre du recrutement pour les finalités suivantes :

- a. La gestion du processus de recrutement
- b. La constitution du dossier administratif des candidats retenus
- c. La lutte contre le blanchiment d'argent

Les bases légales de ces finalités de traitement sont l'exécution d'une mesure précontractuelle ou contractuelle (a, b) et le respect d'une obligation légale (c).

Si le candidat le souhaite, les informations fournies pourront également enrichir la CVthèque du Groupe Mutualiste RATP et nous permettre de lui proposer de nouveaux emplois.

Article III. Les données personnelles que nous collectons

Le Groupe Mutualiste RATP s'assure de n'utiliser que les données strictement nécessaires au regard de la finalité pour laquelle elles ont été collectées.

Les données sont collectées directement par le Groupe Mutualiste RATP lorsqu'elles sont renseignées dans le cadre de ses formulaires de contact, de ses bulletins d'adhésion aux différents produits, des contrats et sur l'espace adhérent sur le site internet.

Dans le cadre de ses traitements, les données que le Groupe Mutualiste RATP peut collecter sont les suivantes :

- Données d'identification (telles que les nom(s), prénom(s), date de naissance, adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone et numéro d'adhérent) ;
- Données relatives à la situation familiale (telle que la situation matrimoniale, le nombre d'enfants) ;
- Données relatives à la situation professionnelle (telle que la profession, n° FINESS ou ADELI/RPPS pour les professionnels de santé) ;
- Données relatives à la situation patrimoniale et financière (revenus, charges, montant du patrimoine) ;
- Données de paiement et de prélèvement (RIB/IBAN, numéro de chèque) ;
- Données du contrat (contrat, numéro de contrat, avenant, numéro d'avenant) ;

- Données de santé nécessaires aux traitements assurantiels (prescriptions médicales, nature des actes effectués, taux d'incapacité, degré de dépendance) ;
- Données de santé nécessaires aux activités de soins et à la fabrication de dispositifs médicaux (les antécédents médicaux, les diagnostics médicaux, la thérapie suivie, les traitements prescrits, la nature des actes effectués, les résultats d'examens, des renseignements d'ordre biologique) ;
- Numéro de sécurité sociale (NIR/NNI) ;
- Données relatives aux convictions religieuses. Ces données sont recueillies uniquement si le consentement du résident a été donné lors de la signature du contrat avec l'EHPAD. Ces données sont collectées uniquement pour l'organisation des repas et des funérailles ;
- Données nécessaires à l'évaluation médicale et sociale de la personne concernée (uniquement dans le cadre de l'activité d'hébergement des personnes) ;
- Données permettant d'apprécier la capacité d'un candidat à occuper un emploi proposé ou à mesurer ses aptitudes professionnelles (diplômes, expérience professionnelle, compétences et aptitudes professionnelles en lien avec le poste proposé) ;
- Données nécessaires à la mise en place du contrat de travail pour les candidats retenus (pièce d'identité/passeport/titre de séjour, numéro de sécurité sociale, RIB, diplômes, extrait de casier judiciaire vierge...).

Article IV. Les personnes concernées par le traitement des données

Le Groupe Mutualiste RATP collecte les données des :

- **Assuré/Adhérent** : Personne (membre participant ou ayant droit) bénéficiant de garanties d'une complémentaire santé (ou d'une mutuelle) ;
- **Ayant droit** : Personne pouvant bénéficier de la mutuelle du membre participant. Les conditions dans lesquelles une personne est considérée comme ayant droit d'un membre participant sont définies par les statuts et règlements ;
- **Bénéficiaire** : Personne qui bénéficie des garanties ;
- **Candidat** : Personne qui a envoyé une candidature de manière spontanée au Groupe Mutualiste RATP ou qui a postulé à une offre d'emploi du Groupe Mutualiste RATP ;

- **Client** : Personne bénéficiant d'un équipement optique ou audioprothèse et société achetant des prothèses dentaires ;
- **Membre participant** (ou Donnant droit) : Personne physique qui bénéficie des prestations de la mutuelle à laquelle elle a adhéré, en paye la cotisation ou les charges, et en ouvre le droit à ses ayants droit et bénéficiaires ;
- **Patient** : Personne qui reçoit des soins ;
- **Prestataire** : Personne qui a pour mission de fournir un service ;
- **Professionnel de santé** : Personne dont le métier est de fournir un service lié au maintien ou à l'amélioration de la santé des individus, notamment : un médecin, un pharmacien, un infirmier, un dentiste, un opticien, un prothésiste dentaire, un audioprothésiste etc. ;
- **Résident** : Personne hébergée dans un établissement adapté, médicalisé afin de recevoir l'aide et les soins dont il a besoin en fonction de sa perte d'autonomie.

Article V. Les durées de conservation applicables à vos données

Section 5.01 *Les durées de conservation applicables aux assurances non-vie*

Les durées de conservation applicables à vos données liées à vos garanties santé ou à vos garanties indemnités journalières sont les suivantes :

- 5 ans à compter de la cessation de la relation ou de l'exécution des opérations dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (Article L. 561-12 du Code monétaire et financier) ;
- 5 ans à compter de la clôture du dossier fraude ;
- 10 ans à compter de la dernière opération mentionnées sur les livres ou registres comptables (article L.102 B du Livre des procédures fiscales) ;
- 10 ans à compter de la résiliation du contrat dans le cadre de la conservation des contrats conclus par voie électronique (L.213-1 du Code la consommation) ;
- 3 ans à compter de leur collecte ou du dernier contact de l'adhérent éventuel en l'absence de conclusion d'un contrat.

Section 5.02 *Les durées de conservation applicables aux assurances sur la vie*

Les durées de conservation applicables à vos données liées à un contrat d'assurance vie ou à une garantie temporaire décès sont les suivantes :

- 5 ans à compter de la cessation de la relation ou de l'exécution des opérations dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (Article L. 561-12 du Code monétaire et financier) ;
- 5 ans à compter de la clôture du dossier fraude ;
- 10 ans à compter de la dernière opération mentionnées sur les livres ou registres comptables (article L.102 B du Livre des procédures fiscales) ;
- 30 ans à compter du rachat total ou de la résiliation pour les contrats d'assurance vie ¹ ;
- 3 ans à compter de leur collecte ou du dernier contact de l'adhérent éventuel en l'absence de conclusion d'un contrat.

Section 5.03 *Les durées de conservation applicables aux soins et équipements médicaux*

Les durées de conservation applicables à vos données liées aux soins et équipements médicaux sont les suivantes :

- 20 ans à compter de la dernière intervention sur le dossier du patient concernant les données relatives aux prestations de soins (article R 1112-7 du Code de la santé publique) ;
- 20 ans à compter de la dernière intervention sur le dossier du patient concernant les données relatives à la délivrance d'audioprothèses ou de prothèses dentaires (recommandation CNIL) ;

¹ « des tiers peuvent exercer des actions en affirmant que le paiement n'a pas eu lieu et qu'ils bénéficient du délai de prescription de 30 ans.

L'assureur doit alors prouver qu'il a effectué le paiement de la prestation.» Guide actualisant le Pack de conformité Assurance – juillet 2021 CNIL

- FA

- 20 ans à compter de la dernière intervention sur le dossier du patient concernant les données relatives à la délivrance d'un matériel optique (Norme simplifiée n°54). Néanmoins, les ordonnances sont conservées pendant 1 an à compter de leur émission (article D4362-11-1 II- du Code de la santé publique) et le résultat de l'examen de réfraction est conservé 3 ans à compter de sa réalisation lorsqu'il a été effectué sans ordonnance (article D. 4362-13 alinéa 4 du Code de santé publique).

Section 5.04 *Les durées de conservation applicables à l'EHPAD*

Les durées de conservation applicables à l'activité de l'EHPAD sont les suivantes :

- 2 ans à compter du dernier contact émanant de la personne ayant fait l'objet d'un accompagnement concernant les données nécessaires à l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social des personnes (recommandation CNIL) ;
- 20 ans à compter de la date du dernier séjour du résident au sein de l'établissement concernant les données relatives à son accompagnement médicosocial (article R.1112-7 du Code de la santé publique) ;
- 10 ans à compter de la dernière opération mentionnées sur les livres ou registres comptables (article L.102 B du Livre des procédures fiscales).

Section 5.05 *Les durées de conservation applicables à l'activité de recrutement*

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à l'aboutissement du processus de recrutement :

- 1 an à compter de la fin du processus de recrutement pour les candidats non retenus pour que ces derniers puissent obtenir des explications sur les raisons ayant conduit à cette décision (recommandation CNIL) ;
- 2 ans à compter du dernier contact avec le candidat pour les données des candidats ayant donné leur consentement pour l'alimentation d'une CVthèque et la proposition de nouveaux emplois (recommandation CNIL).

Article VI. La sécurité de vos données

Le Groupe Mutualiste RATP accorde une importante capitale à la sécurité de vos données personnelles. Il s'engage à mettre en œuvre les moyens les plus efficaces pour éviter tout risque de perte ou de divulgation intempestive des données .

Le personnel du Groupe Mutualiste RATP est régulièrement sensibilisé à la sécurisation des données.

Seules les personnes dûment habilitées et dont les fonctions nécessitent strictement l'accès aux données personnelles, dans le cadre de leurs missions, peuvent les consulter.

Les données de santé que nous traitons font l'objet d'une protection renforcée. Elles sont hébergées dans un environnement certifié HDS (Hébergement de Données de Santé), conformément aux exigences réglementaires.

Nous mettons également en œuvre des mesures techniques et organisationnelles rigoureuses, telles que le chiffrement et le contrôle d'accès strict et des audits réguliers, afin d'assurer la confidentialité des données, leur intégrité et leur sécurité.

Article VII. Les personnes traitant vos données

Les personnes traitant vos données varient en fonction du traitement effectué, mais sont principalement le personnel ou les prestataires du Groupe Mutualiste RATP chargés de :

- Gérer les contrats d'assurance ;
- Délivrer une prestation ou un service.
- Gérer les recrutements.

Certaines données peuvent être partagées avec les organismes sociaux (caisses du régime obligatoire) lorsque ceux-ci interviennent dans le règlement des prestations.

Le Groupe Mutualiste RATP peut avoir recourt à des sous-traitants, service de télémedecine, mandataires et fournisseurs pour assurer des opérations internes de son activité. Il s'assure que les sous-traitant disposent de garanties suffisantes pour assurer la mise en œuvre des mesures de sécurité et de confidentialité conformes au Règlement européen sur la Protection des Données.

Peuvent également être destinataires des données personnelles, les organismes publics tels, que les auxiliaires de justice, les officiers ministériels, les organismes chargés du recouvrement des créances ainsi que les autorités de contrôles telles que l'ACPR, l'ARS ou la CNIL.

Article VIII. Vos droits

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement, de limitation de vos données personnelles et d'opposition :

- soit en utilisant le formulaire de contact disponible dans votre espace personnel,
- soit par courrier à MPGR à l'attention du DPD/Service juridique TOUR GAMMA A-B 75582 PARIS CEDEX.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL, soit en ligne à <https://www.cnil.fr/fr/contact>, soit par courrier à Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés 3 Place de Fontenoy TSA80715 75334 PARIS CEDEX 07.



Groupe Mutualiste RATP

Votre santé
notre engagement